



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **NEUF JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **3 juillet 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Thomas BONNIER, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membre absent excusé : Maël TOULY.

Secrétaire de séance : Jean-Cyrille BURDET.

2026-48

**Département du Rhône – Partenariat territorial 2026 – Demande de subvention –
Aménagement d'un square paysagé et végétalisé entre la Maison de Santé et la Maison
Séniors.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'édification de la Maison Séniors par Deux Fleuves Rhône Habitat, dont la livraison est prévue pour la fin d'année 2026, exige que la commune de Montrottier aménage le parvis d'accès à ce futur bâtiment ainsi que l'espace public compris entre ce bâtiment et la Maison de Santé.

Il est proposé un aménagement paysagé et végétalisé en terrasses successives en forme de cirque ouvert sur le grand paysage. Chaque terrasse formant en bordure une banquette d'accueil à hauteur d'assise. Le parvis intégrera un espace de stationnement dédié aux vélos.

Afin de mener à bien l'opération, dans le but :

- d'offrir un lieu de rencontre intergénérationnel au cœur de Montrottier et aux pieds de la Maison Séniors,
- de créer un espace à vocation thérapeutique à proximité immédiate de la Maison de Santé,
- d'apporter une végétalisation importante au plus près des lieux de vie de Montrottier y compris de la Mairie,

la commune de Montrottier sollicite la participation financière du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026 à hauteur de 74 763,00 €.

Le plan de financement se décline de la manière suivante :

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Frais d'étude	2 500,00 €	Département du Rhône – Partenariat territorial – Appel à projets 2026	74 763,00 €
Travaux	133 660,50 €	Fonds propres	74 763,55 €
Imprévus (Aléas des fondations)	13 366,05 €		
TOTAL	149 526,55 €	TOTAL	149 526,55 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de demander une subvention de 74 763,00 € au Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2026 au titre de l'opération d'aménagement d'un square paysagé et végétalisé entre la Maison de Santé et la Maison Séniors,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,

Jean-Cyrille BURDET

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :